

VILLE DE FLERS-EN-ESCREBIEUX  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
RÉUNION EN DATE DU 19 DÉCEMBRE 2022

L'An Deux Mil Vingt Deux, le Dix Neuf Décembre à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques PEYRAUD, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

27 PRÉSENTS : M.M. PEYRAUD, STRZELECKI, Mme D'HAESE, M. DESRUMAUX, Mme LOUWYÉ, M. FAIDHERBE, Mme PÉRU M. LABRE, Mmes LECOIN, DEFRANCE, LASRI, M.M FAUCHOIS, SADOWSKI, CARLIER, POCHART, Mme KOSITZKI, M. DASSONVILLE, Mme LEROY, M.M. CANONNE, PRÉVOT, Mmes DESCAMPS, MANIA, PONTTHIEUX, M.M. COSSART, WAVRANT, Mme DOISY, M. RIVIERRE.

2 POUVOIRS : Mmes GORNIAK, MAAROUFI.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. PRÉVOT.

OBJET : Tarifs Restauration Scolaire, marché Scolarest

Suite au nouveau marché Scolarest ,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

- Tarif unique Flersois	3,50€
- Tarif Extérieur	4,00€
- Agent de service assurant la surveillance	3,50€
- Autre adulte, enseignant assurant ou non la surveillance	6,32€
- Enseignant bénéficiant d'une subvention	6,32€ minoré du montant de la Subvention

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Pour Extrait Conforme.

Le Maire,  
Jean-Jacques PEYRAUD.

Envoyé en Sous-Préfecture le 23/06/2022

Réceptionné en Sous-Préfecture le 24/06/2022

Publié sur le site internet le 24/06/2022